

Compte rendu Conseil municipal du 22 mai 2024

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria – Mme WESTERLIN Sandra

Retard excusé : – Mme CORBASSON Christine (Pouvoir à M. CHAUMERON)

Absents excusés: Mme DUFOUR Emmanuelle (Pouvoir à M. MOINEAU) – M. THIERRY Alain (Pouvoir à Mme BAGLAND) – M. DUMONT Julien

Absent : M. CAUDE Julien

Mme BREUGNON a été nommée secrétaire de séance.

• Désignation des membres pour le renouvellement du bureau de l'AFR

Le bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) doit être renouvelé. Il comprend 3 membres désignés par la Chambre d'Agriculture et 3 membres désignés par le Conseil municipal. Le Maire est membre de droit et peut donner délégation à un conseiller municipal.

Le Conseil municipal désigne à la majorité avec une abstention 3 membres propriétaires sur le territoire de la commune de Saint Maurice sur Fessard, exploitants ou non : M. PETIT Daniel – M. TAILLANDIER Alain – M. CHAMBON Pierre

• Projet de prime du pouvoir d'achat aux agents – soumis au CST du CDG 45

Considérant l'intérêt de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Les montants feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel, ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Ce projet est soumis au CST du CDG 45.

• Approbation don et leg d'une succession

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte un don par voie de succession pour un montant de 2 000 €.

• Projet d'un pylône Telecom TDF

M. le Maire informe le Conseil que la société TDF, chargée d'héberger des opérateurs téléphoniques, est actuellement en prospection d'un terrain pour installer un pylône Telecom. Cette transaction est située en bordure de la rue de la Grande Allée, sur la parcelle YG 31. M. le Maire expose les différents désagréments visuels et de proximité d'une centaine de mètres de plusieurs habitations de ce projet et propose une partie du terrain communal YH 20, situé derrière les services techniques au niveau du chemin d'exploitation. Cette proposition permettrait une implantation visuelle plus discrète et un éloignement plus important des habitations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de proposer à la société TDF une partie de la parcelle YH 20 pour l'implantation d'un pylône Telecom.

Arrivée de Mme CORBASSON Christine

• Diagnostic plomb/amiante – avant le commencement du marché travaux intérieurs de l'église

Après avoir étudié différentes propositions de prix, le Conseil municipal accepte le devis de la société CADEX pour un montant de 378 € HT, soit 453,60 € TTC

• Marché travaux intérieurs de l'église – Mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Afin de recourir à un coordinateur de Sécurité et Protection de la Santé pour la réalisation des travaux intérieurs de l'église, le Conseil municipal accepte le devis de société QUALICONSULT pour des honoraires d'un montant de 5 130 € HT, soit 6 156 € TTC.

• Marché travaux intérieurs de l'église – Demande de subvention

Le coût estimatif des travaux est de 1 162 448,02 € HT, soit 1 394 937,32 € TTC.

Le montant estimatif des honoraires de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre est de 119 465,44 € HT, soit 143 358,09 € TTC.

Les prestations SPS sont de 5 130 € HT, soit 6 156 € TTC.

Soit un total de dépenses de 1 287 043,46 € HT, soit 1 544 451,41 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande une subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français à hauteur maximum.

• Affaires diverses

- M. le Maire informe le Conseil que les infirmières installées sur notre commune souhaitent déménager et sollicitent la collectivité afin d'obtenir un local pouvant les accueillir.
Le Conseil municipal approuve la proposition de l'ancien bureau du RPE, situé au 27 rue de la Mairie. Ce local pourra recevoir le cabinet de consultations des infirmières ainsi que celui pour la télémédecine après quelques travaux d'aménagement.
- M. le Maire présente les différentes structures choisies par les commissions travaux et scolaires qui seront installées aux abords de la salle polyvalente. Des jeux, tables de pique-nique, bancs, poubelle, distributeur pour pochettes à déjections canines, panneaux d'information ont été retenus. Ces modules seront montés par nos services, puis contrôlés par un cabinet agréé avant la mise à disposition du public.
- M. le Maire informe le Conseil que 38 listes ont été déposées pour les élections européennes.